

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1072**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Industries matériaux souples option : productique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 8	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les titulaires de ce BTS participent à la conception et à la réalisation à l'échelon industriel de produits en matériaux souples : vêtements, tissus d'ameublement, accessoires de cuir... Ils se chargent de la mise en oeuvre de la fabrication.

Ils définissent les moyens, calculent les charges, gèrent les flux de production, contrôlent la qualité.

Ils savent utiliser les matériels, former les personnels de leur équipe, organiser la maintenance.

Ils travaillent en équipe avec les modélistes.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

industries de l'habillement, sellerie, maroquinerie, chaussure

technicien producticien des matériaux souples

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2407 : Conduite de machine de transformation et de finition des cuirs et peaux

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Définition de produit : esthétique industrielle - Définition de produit: industrialisation
- Etude de processus : organisation des productions
- Etude de processus : étude des systèmes automatisés
- projet industriel
- Compte-rendu d'activité
- Français
- Langue vivante étrangère
- Mathématiques
- Sciences physiques appliquées

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale**Référence du décret général :**

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02/09/1998

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Replet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**